

Zeitschrift: Archives héraldiques suisses : Annuaire = Schweizer Archiv für Heraldik : Jahrbuch = Archivio araldico svizzero : Annuario
Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft
Band: 74 (1960)

Artikel: Souvenirs héraldiques du Premier Empire à Neuchâtel
Autor: Courvoisier, Jean
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-746012>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

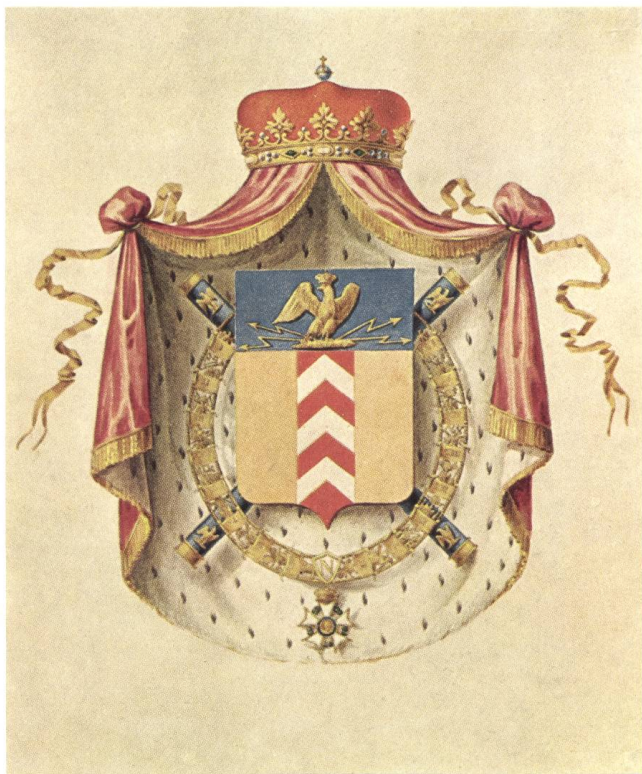
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Souvenirs héraldiques du Premier Empire à Neuchâtel

par JEAN COURVOISIER

L'Établissement cantonal d'assurance du canton de Neuchâtel, connu aussi sous son nom ancien de Chambre d'assurance, a eu l'excellente idée d'ornez la couverture de sa dernière publication jubilaire de la planche en couleurs reproduite ci-dessus. Bien mieux, il a fait une large part à l'héraldique, puisque le vestibule d'entrée et le balcon de son nouvel immeuble, place Pury N° 3, à Neuchâtel, sont avantageusement décorés des mêmes armes du maréchal Alexandre Berthier, devenu prince par la volonté de Napoléon I^{er}. Ces armes furent définies de la manière suivante par un décret du 17 novembre 1806: « Le tiers supérieur de l'écusson ordinaire des armes de Neuchâtel portera l'Aigle impériale, les deux tiers inférieurs de l'écusson porteront les armes de la principauté de Neuchâtel telles qu'elles existent dans les archives de la Bibliothèque impériale de France. L'écusson sera placé sur le manteau ducal surmonté de la couronne de prince souverain. A ces armes seront ajoutés les bâtons de maréchal d'Empire et le grand collier de la Légion d'honneur, attributions particulières du prince régnant. » C'est dire que sous un chef d'Empire, marquant à la fois des liens de vassalité et une insigne faveur, le maréchal relevait, comme tous ses prédécesseurs, les belles armes de la famille féodale des Neuchâtel considérées comme celles du pays: « D'or au pal de gueules, chargé de trois chevrons d'argent ».

Voici cent-cinquante ans que, le 31 août 1810, le prince décrétait l'établissement d'une Chambre d'assurance contre les incendies. A la vérité, l'idée de cet utile établissement avait été fournie par les ministres d'un de ses prédécesseurs, et tous les travaux préparatoires furent l'œuvre d'un groupe restreint, animé essentielle-

ment par Henri Alphonse de Sandoz-Rollin. Comme l'impulsion certaine, due au nouveau régime, a fait aboutir plusieurs initiatives paralysées par les hésitations du souverain précédent, ce n'est que justice si les armes du prince Berthier sont remises à l'honneur dans le cas particulier.

Le dessin aquarellé, très finement exécuté, ayant servi de base à la reproduction, mesure 25 cm $\frac{1}{2}$ sur 20 cm. Il est conservé aux Archives de l'Etat de Neuchâtel. Aucune marque ne permet de connaître la provenance de ce dessin qui pourrait être contemporain d'un essai du grand sceau exécuté, en 1807, par Jean-Pierre Droz: la forme de l'écu, le détail du collier, le tracé des foudres et de la couronne surmontée d'une toque, permettent de le croire. On sait comment le Conseil d'Etat neuchâtelois s'inquiéta, dès le 8 octobre 1806, de recevoir les sceaux nécessaires à son activité, et quelles traverses survinrent. Un certain Senevial envoya de Paris, le 12 décembre 1806, une copie des armes adoptées par Berthier. « L'emploi des couleurs de cet écusson y est indiquée par un nota écrit en crayon, je vous prie de le remarquer. Les différents trophées placés au-dessus des 16 drapeaux antiques et des aigles du grand collier n'étant pas très nettement peints dans cette copie, j'y joins un exemplaire des armes et sceau de l'Empire, où l'artiste les reconnoitra avec plus de facilité. » Ce croquis, visiblement monochrome, destiné au graveur des sceaux, ne peut être celui que nous avons sous les yeux.

L'aquarelle doit être mentionnée par « un rescript de Son Altesse Sérénissime, daté du Quartier général impérial d'Osterrode, le 4^e mars [1807], portant qu'il s'étoit glissé une erreur dans le premier dessein des armes de Son Altesse et ordonnant que, conformément à un modèle contenu dans ledit rescrit, on fasse rectifier ou refaire les coins des monnoyes ou les flaons (*sic*) qui ont été gravés ». L'erreur concernait la couronne. Comme le prince ordonnait simplement aux Neuchâtelois de corriger les coins des monnaies, il faut admettre que Jean-Pierre Droz reçut de semblables ordres directement. De toute manière il fallait, dans la principauté, un modèle authentique pour la gravure d'un petit sceau et du timbre de la chancellerie.

Il reste la possibilité que le dessin ait été commandé comme modèle, en 1868, lorsque la République fit compléter la décoration de la salle des Etats, au château de Neuchâtel. C'est alors que le mur occidental, dépouillé depuis vingt ans des portraits des souverains qui l'ornaient auparavant, fut peint aux armes de Charles-Paris d'Orléans-Longueville, de Marie de Nemours, du maréchal Berthier et des rois de Prusse, en tant que princes de Neuchâtel. La couleur de la toque, différente de celle du manteau, et la forme de l'aigle fournissent des arguments en faveur de cette supposition.

En 1854, pour réparer une injustice et un parti pris mesquin de l'ancien régime, le Conseil d'Etat républicain avait décidé de faire intercaler les armes du baron François de Lespérut, gouverneur de Neuchâtel pour Berthier, entre celles de Théophile de Béville et celles de Jean-Pierre de Chambrier d'Oleyres. Les magistrats prièrent le chargé d'affaires suisse à Paris de leur procurer « une copie des armoiries de Mr. Lespérut ». C'était chose faite à la mi-janvier 1855. La direction des Travaux publics fut chargée de pourvoir à l'exécution. Les armes de ce gouverneur, volontairement oubliées, figurent donc aujourd'hui en bonne place à la salle des Etats, d'après un dessin aquarellé de 20 cm sur 15 cm, déposé aux Archives de l'Etat. Au dos du modèle, on lit sur une étiquette: « OBLIN / graveur du roi / et de SAS Monseigneur / le Prince de Condé / grave cachet, timbre / argenterie, billet de visite, etc. / quai des Orfèvres N^o 36 / A Paris. » La date 1817, au crayon, figurant à côté de l'étiquette est rendue vraisemblable par les qualités des clients du graveur.

Le dessin remonte donc à l'époque où le procureur général Georges de Rougemont fit vainement une première tentative, pour mettre à leur place les armes de son ami Lespérut.

Le blasonnement du dessin de 1817 et du panneau de 1855 concorde parfaitement avec celui que donne Henri Jouglà de Morenas dans son *Grand armorial de France*: « Ecartelé au 1^{er} d'azur à la plume posée en bande d'argent, accompagnée de deux losanges d'or; aux 2 et 3 d'hermine plein; au 4 échiqueté de gueules et d'or. » Une couronne de baron, des lambrequins, des guirlandes, l'ordre de la Légion d'honneur et, visiblement, celui de Léopold II d'Autriche servent d'encadrement. Pour leur part, Léon et Michel Jéquier, dans leur bel *Armorial neuchâtelois*, reproduisent (avec l'indication de lieu erronée: salle des Etats) les armes parues dans l'*Armorial neuchâtelois* édité par Frédéric-Louis Davoine, en 1857, œuvre anonyme qui doit beaucoup à Félix Bovet. Ces armes ne sont point exactement celles de François de Lespérut et se blasonnent ainsi: « Ecartelé, au un d'azur à la plume d'oie posée en bande, accompagné de deux losanges, le tout d'argent; au deux, de gueules à un épi de blé d'argent; au trois, échiqueté d'or et de gueules; au quatre, d'hermine plain. » Nous ignorons sur quel document s'est basé l'éditeur de 1857 qui avait en principe sous les yeux le panneau de la salle des Etats.

Pour clore ces notes, il est bon de rappeler une très regrettable méprise survenue à l'arrivée des soldats de Napoléon, en 1806. Avec des ménagements, comme Bernadotte à Ansbach, ou Murat à Berg, le général Oudinot avait ordonné de remplacer les emblèmes prussiens par ceux de l'Empire français. Le Conseil d'Etat enregistra qu'il convenait « de faire enlever des armoiries de l'Etat tout ce qui tient à la maison de Prusse ». Or le procureur de Valangin, bien qu'il fût le rejeton d'une vieille famille neuchâteloise, « ne sut point distinguer ce qui était arme prussienne d'avec le chevron de Neuchâtel », comme le note avec ironie un contemporain. Il fit donc marteler les armes de Philippe de Hochberg et de Marie de Savoie sur le portail du château de Neuchâtel et détruire, sur une tour, un écu des Neuchâtel et le monogramme IHS qui avait survécu à la Réforme. Pareillement, les maisons de cure ou d'école et la fontaine du Griffon, proches du château, virent effacer l'aigle de leur écu, emblème municipal pourtant bien antérieur au règne de la maison de Brandebourg. Un compte détaillé de 1806 apprend de quelle manière le sculpteur F. Desplands, en vertu d'un ordre écrit du procureur de Valangin, exécuta le « blazon et armes de l'Empire français », après l'enlèvement des armoiries par les entrepreneurs Reymond et après le scellement, par le plâtrier Barthélemy Depaulis, de « pierres sur la porte du château, pour sculpter l'Aigle impériale ». Un couvreur déposa les six girouettes de l'édifice pour permettre à Guillaume Ramus de peindre des aigles sur leurs faces. L'ouvrage ne fut pas de longue durée, puisque, en 1814, l'architecte et entrepreneur Ferdinand Reymond, aidé du sculpteur Ferdinand Ferrière, reçut 251 livres 13 sols, « pour le rétablissement des armoiries sur le portail du château ». C'est en 1842, seulement, que le sculpteur Charles-Frédéric Marthe, sous la direction de l'historien Georges-Auguste Matile, refit le pal et les chevrons sur la tour au nord-est de la cour, sculpta en entier le monogramme IHS et exécuta un écusson de Philippe de Hochberg, en plâtre huilé, dans une niche au revers du portail.

SOURCES. Archives de l'Etat de Neuchâtel: Lettres du prince, vol. H, p. 289, 12 décembre 1806. Manuel du Conseil d'Etat, 13 avril 1807, 21 octobre 1854, 17 janvier 1855, 19 juin 1868. Bulletin des délibérations du Grand Conseil, 13 février 1867. Quittances, 1806, 1814 et 1842.

BIBLIOGRAPHIE. Hugues Jéquier, le prince Berthier et les chevrons, dans les *Archives héraldiques suisses*, 1952, p. 1. André Bovet, Félix Bovet et « l'Armorial neuchâtelois », dans le *Musée neuchâtelois*, 1937, p. 80. Jean Courvoisier, *Le maréchal Berthier et sa principauté de Neuchâtel*, p. 31, 36, 144, 145, 276-277.